

## RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

**Objet : Budget primitif 2019 – Budget principal**

**Rapporteur : Pierre BERGERET**

Suite au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu lors du Conseil municipal du 07 novembre 2018, il est désormais nécessaire de se prononcer sur le budget primitif 2019 de la Ville.

Entre la **maîtrise souhaitée des flux de la section de fonctionnement** (+2 % par rapport au BP 2018) et l'augmentation des crédits inscrits en investissement (+ 4,1%), le budget primitif 2019 affiche un montant total en hausse de 2,7 %, pour s'établir à 25 225 310 €.

	BP 2018	BP 2019	<i>Evolution</i>
FONCTIONNEMENT	16 201 800 €	16 527 850 €	2,0%
INVESTISSEMENT	8 354 960 €	8 697 460 €	4,1%
<b>TOTAL</b>	<b>24 556 760 €</b>	<b>25 225 310 €</b>	<b>2,7%</b>

Sans tenir compte des crédits destinés à l'acquisition de réserves foncières (2 900 000€ au BP 2019, contre 200 000€ au BP 2018), ces chiffres sont quelque peu différents, puisque **l'investissement était en hausse de 20,8 % entre le BP 2017 et le BP 2018 (phase de réalisation des grands projets du mandat).**

### **Section de fonctionnement : entre forte hausse des dépenses contraintes et volonté de réaliser des économies sur les charges de gestion courante**

Contrainte par l'augmentation importante de certaines dépenses (prélèvements FPIC<sup>1</sup> et SRU<sup>2</sup> notamment) et la faible dynamique de ses recettes (baisse de la dotation globale de fonctionnement,...), la Ville doit poursuivre les efforts de gestion engagés depuis cinq exercices : réalisation d'économies sur les charges de gestion courante, maîtrise de la masse salariale, etc.

Depuis le budget primitif 2014, ces efforts sont significatifs. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville (hors prélèvements FPIC et SRU) n'ont progressé que de 0,5 % par an en moyenne entre 2014 et 2019, alors même que la hausse de l'inflation cumulée sur la même période est de 3%.

Au total, au budget primitif 2019, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement progressent de 2% pour s'établir à 16 527 850 €.

<sup>1</sup> FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

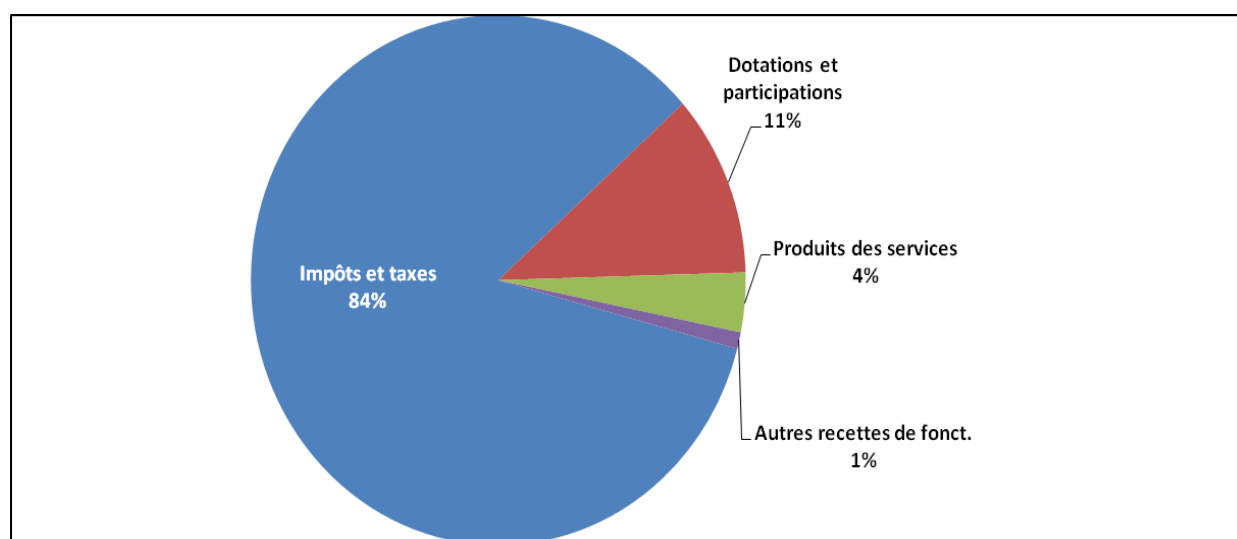
<sup>2</sup> SRU : Solidarité Renouvellement Urbain

## Les recettes de fonctionnement

Au budget primitif 2019, les recettes de fonctionnement de la Ville atteignent 16 527 850 € (+2 %). Les dotations et participations sont encore en diminution (-1,3 %), sous l'effet de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette perte de ressources représente un enjeu toujours sensible de compensation par d'autres recettes dont la régularité et le niveau sont incertains. Suite à la mise en place de la dépenalisation du stationnement en 2018, la constatation d'une nouvelle recette estimée à 150 k€ concernant le Forfait Post Stationnement est inscrite en 2019.

	BP 2018	BP 2019	
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>16 201 800 €</b>	<b>16 527 850 €</b>	<b>2,0%</b>
Chapitre 013 - Atténuation de charges	30 000 €	30 000 €	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	399 000 €	596 000 €	49,4%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	13 709 050 €	13 927 000 €	1,6%
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 863 950 €	1 838 800 €	-1,3%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	179 800 €	118 050 €	-34,3%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 €	0 €	0,0%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	20 000 €	18 000 €	-10,0%

Représentant 84 % des recettes de fonctionnement de la Ville, les produits de la fiscalité directe (taxes d'habitation et foncière) et indirecte (par exemple droits de mutation du chapitre 73) sont en hausse globale de 1,6 %, pour atteindre 13 927 000 € au BP 2019.



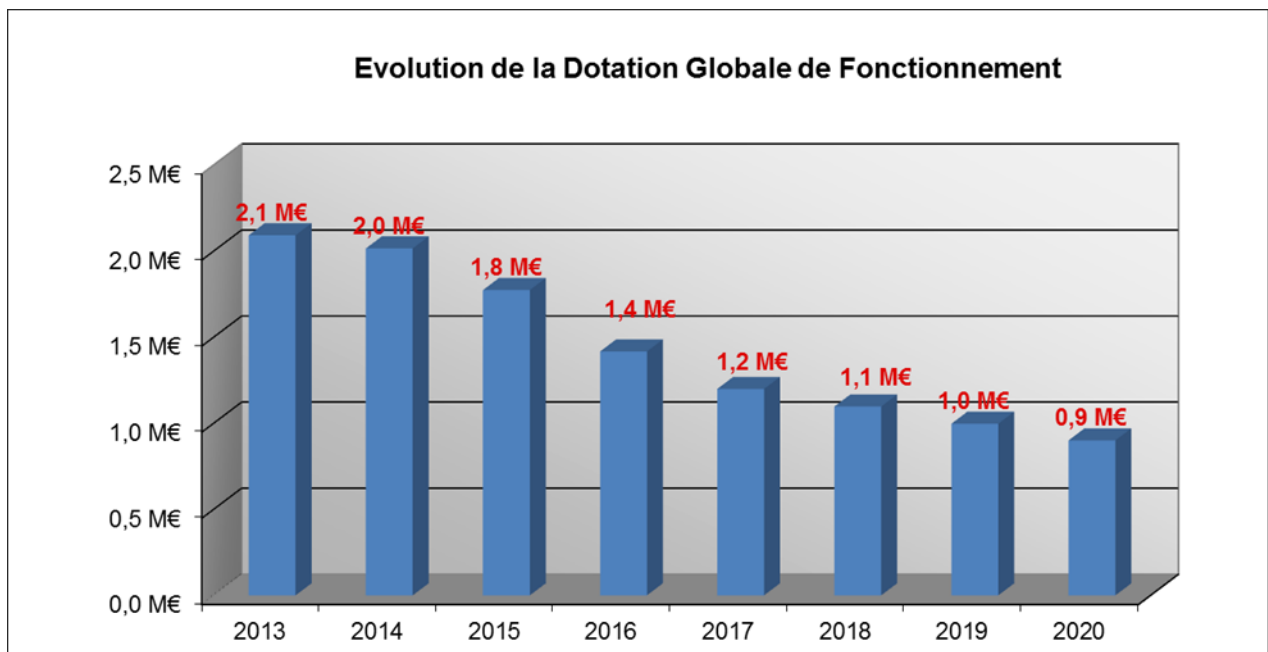
Entre **stabilité des taux d'imposition**, hypothèses prudentes d'évolution des bases (1%) et incertitudes fortes liées à la réforme de la taxe d'habitation, le produit de la fiscalité directe (taxes d'habitation et foncière) est stable entre 2018 et 2019, pour s'élever à 12 100 000 €.

D'autres ressources composent ce chapitre 73 :

- Les droits de mutation à titre onéreux (1 000 000 €) ;
- La taxe sur l'électricité (360 000 €) ;
- Les concours financiers de la Métropole (302 000 €) ;
- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure TLPE (125 000 €) ;

- Le fonds national de garantie individuelle de ressources (40 000 €).

Seconde recette du budget communal, la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue à nouveau au budget 2019. La contribution au redressement des finances publiques n'est plus d'actualité depuis le Projet de Loi de Finances de 2018. Cependant, **la DGF de la Ville est à nouveau amputée d'un montant (20 000 €)**, destinée au financement de la péréquation entre collectivités (alimentation des enveloppes de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale). La DGF s'établit par conséquent à 1 000 000 € au BP 2019 (contre 1 020 000 € au BP 2018). Pour rappel, en 2013, la Ville percevait au titre de la DGF 2 092 217 € (division par plus de deux en six ans).



Le chapitre 74 comprend également les compensations fiscales perçues de l'Etat (336 000 €), le reversement d'une partie du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) en fonctionnement (3 000 €), les dotations liées à l'Etat-civil pour le recensement et les titres sécurisés (8 000 €), les autres dotations et participations (491 800 €), dont le versement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du Contrat enfance-jeunesse (CEJ).

Les hypothèses prises pour l'estimation des autres recettes de fonctionnement se traduisent par une hausse pour certaines d'entre elles. C'est le cas des produits des services (chapitre 70), avec la prévision des recettes du stationnement sur voirie dans le cadre de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant (+150 000 €), c'est le cas également des recettes des horodateurs qui augmentent avec la mise en place du Forfait Post Stationnement.

## Les dépenses de fonctionnement

Tout en tenant compte de la forte hausse (+167 000 €) des prélèvements FPIC et SRU (chapitre 014 – Atténuations de produits), les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1,5 % entre le BP 2018 et le BP 2019. Elles s'élèvent à 14 907 850 €. Avec les dépenses d'ordre (1 620 000 € aux chapitres 68 et 023), représentant l'épargne brute de la Ville, les dépenses de la section de fonctionnement se chiffrent au total à 16 527 850 €.

	BP 2018	BP 2019	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 201 800 €</b>	<b>16 527 850 €</b>	<b>2,0%</b>
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 547 006 €	2 638 850 €	3,6%
Chapitre 012 - Charges de personnel	7 127 740 €	7 100 000 €	-0,4%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	900 000 €	1 067 000 €	18,6%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 783 434 €	3 736 370 €	-1,2%
Chapitre 66 - Charges financières	303 000 €	350 000 €	15,5%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	20 620 €	15 630 €	-24,2%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	520 000 €	520 000 €	0,0%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	1 000 000 €	1 100 000 €	10,0%
<b>soit dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>14 681 800 €</b>	<b>14 907 850 €</b>	<b>1,5%</b>
<b>soit dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 520 000 €</b>	<b>1 620 000 €</b>	<b>6,6%</b>

### 1. D'importantes dépenses contraintes supplémentaires

Entre les prélèvements FPIC<sup>3</sup> et SRU<sup>4</sup>, les impôts et taxes et l'augmentation des charges à caractère général due entre autre aux futures ouvertures du Pôle Petite Enfance et de la Maison des Familles, **la Ville doit financer des charges supplémentaires : +91 844 €**. **Les charges de personnel diminuent légèrement (-27 740 €) entre le BP 2018 et le BP 2019**, ce qui compte tenu de la hausse mécanique des salaires sous l'effet de l'ancienneté constitue un effort non négligeable de maîtrise du premier poste de dépenses.

	BP 2018	BP 2019
Prélèvement FPIC	250 000 €	250 000 €
Prélèvement SRU	650 000 €	660 000 €
Impôts et taxes	54 540 €	58 460 €
<b>Total dépenses contraintes</b>	<b>954 540 €</b>	<b>968 460 €</b>

En isolant l'évolution de ces charges, **les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1,4 % entre les budgets primitifs 2018 et 2019**, témoignant des actions pour maîtriser les augmentations des dépenses.

### 2. Maîtrise des autres charges de gestion courante

Dans la lignée de sa stratégie financière conduite depuis 2014, la Ville s'efforce de réaliser des économies et de juguler au maximum les augmentations des charges. Ainsi, les

<sup>3</sup> FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

<sup>4</sup> SRU : Solidarité Renouvellement Urbain

charges à caractère général augmentent de 3,6% alors que les autres charges de gestion sont en diminution de 1,2%.

Ces augmentations s'expliquent entre autre de la façon suivante :

- Augmentation des frais d'actes et de contentieux (+ 17 000 €), liés entre autres aux procédures suite à permis de construire, corollaires des orientations d'urbanisme de la Ville ;
- Hausse des dépenses de locations mobilières suite à la préemption de droit au bail que la Ville a exercée en 2018 (+22 500 €) ;
- Hausses incompressibles des contrats de maintenance (+ 30 770 €).

### 3. Equilibre de la section de fonctionnement et virement à la section d'investissement

Entre les budgets primitifs 2018 et 2019, la Ville augmente son autofinancement dans le cadre du BP 2019. Ainsi, **l'épargne brute prévisionnelle augmente pour atteindre les 1 620 000 € au budget primitif 2019, contre 1 520 000 € au BP 2018.** Elle se compose :

- Des dotations aux amortissements : 520 000 € ;
- Du virement à la section d'investissement : 1 100 000 €.

### **Section d'investissement : la poursuite des projets du mandat sur l'exercice 2019**

#### Les dépenses d'investissement

Au budget primitif 2019, **les seules dépenses d'équipement s'élèvent à 4 126 360 €** (contre 6 649 810 € au BP 2018 et 5 033 200 € au BP 2017). Ce montant est la traduction financière de la **poursuite des trois grands projets du mandat** (crédits 2019) :

- **La construction du Pôle Petite Enfance à Alai (100 000 €) ;**
- **Les travaux d'extension des écoles Leclerc et Prévert (1 000 000 €) ;**
- **La création d'une école secteur de Montribloud (1 370 000 €).**

Les autres dépenses d'équipement prévues au budget primitif 2019 s'élèvent à 1 656 360 €.

Sont notamment prévus :

- Entretien des écoles (123 000 €) ;
- Le développement de nos outils numériques (178 000 €) ;
- L'enrobé du nouveau et de l'ancien cimetière (25 000€) ;
- Des travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine communal (100 000€) ;
- Espace de convivialité au stade Dubot (180 000 €) ;
- Reprise des caniveaux au stade du Sauze ou encore la réparation de la toiture du bâtiment abritant les espaces de convivialité et les vestiaires (82 000 €) ;
- Poursuite de la rénovation de l'Espace culturel L'Atrium (48 000 €) ;
- L'entretien du parc d'éclairage public (100 000 €) ;
- Déploiement des caméras de vidéo protection sur les écoles (66 000 €).

A ces dépenses d'équipement, s'ajoutent :

- Les crédits affectés aux acquisitions foncières prioritaires (2 900 000 €) ;

- L'annuité de remboursement de la dette et les dépôts et cautionnement (1 605 950 €);
- La mise en place de la GRC au sein de la Collectivité (80 000 €);
- Les opérations d'ordre internes à la section d'investissement (65 000 €).

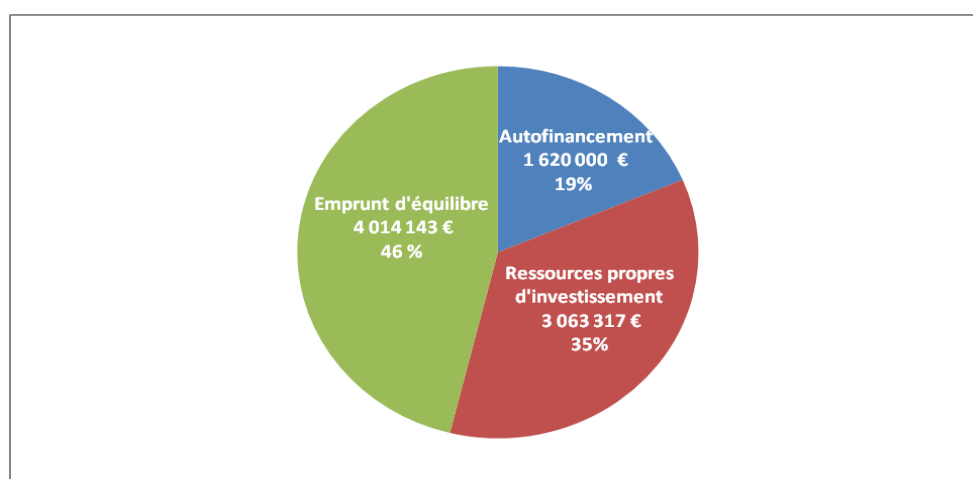
	BP 2018	BP 2019
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>8 354 960 €</b>	<b>8 697 460 €</b>
dont remboursement d'emprunt	1 400 000 €	1 605 950 €
dont dépôts et cautionnement reçus	150 €	150 €
dont opérations d'ordre internes à la section d'investissement	105 000 €	65 000 €
dont acquisitions foncières	200 000 €	2 900 000 €
dont dépenses d'équipement	6 649 810 €	4 126 360 €

### Le financement des dépenses d'investissement

Pour assurer le financement de ces dépenses d'investissement, la Ville dispose de **ressources d'un montant de 4 683 317 €.**

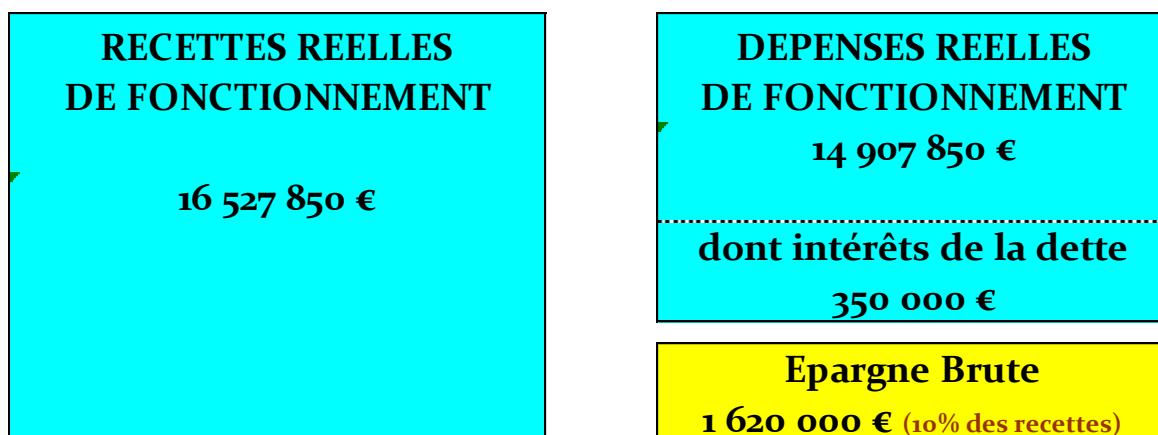
- Excédent dégagé de la section de fonctionnement (1 100 000 €);
- Dotations aux amortissements (520 000 €);
- Ressources externes – Subventions, FCTVA et taxe d'aménagement (2 055 000 €);
- Dépôts et cautionnement (150 €);
- La vente du foncier de l'ex CCAS (900 000 €);
- Opérations d'ordre internes à la section d'investissement (108 167 €).

Pour compléter ces ressources et équilibrer la section d'investissement du budget primitif 2019, il est nécessaire d'inscrire un montant d'emprunt prévisionnel de 4 014 143 € en prenant en compte les acquisitions foncières contre 5 359 810 € au budget primitif de 2018.

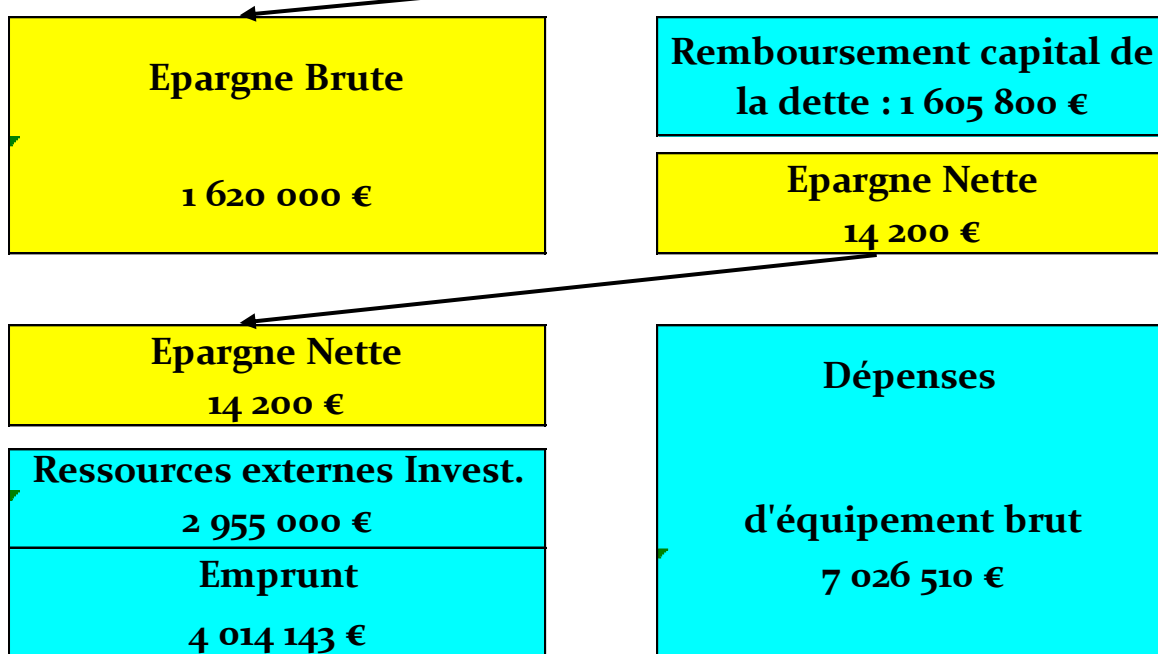


## SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION DU BP 2019

### SECTION DE FONCTIONNEMENT



### FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



Pour l'élaboration de son budget primitif 2019, dans un contexte d'encadrement par l'Etat de la gestion financière des collectivités locales, la Ville poursuit sur la même stratégie financière initiée en 2014, autour de trois axes :

- 1) Ne pas solliciter d'avantage le contribuable ;
- 2) Réaliser au quotidien des économies de gestion, pour se donner les moyens de financer sainement nos projets d'investissement ;
- 3) Recourir à l'emprunt dans des proportions soutenables et adaptées à nos capacités financières.

**Ceci exposé, après avis favorable à la majorité de la Commission Ressources réunie le 05 décembre 2018, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur le budget primitif 2019 de la Ville.**